Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 056-215601188-20260917-D2026_077-DE

Département
Du Morbihan

**COMMUNE DE LOCMIQUÉLIC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept du mois de septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé salle du conseil à la mairie de Locmiquélic, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Eric PATUREL.

Date de convocation : le 10 septembre 2026
La séance a été publique le jeudi 17 septembre 2026

**Etaient présents :** Monsieur GUIDAL, Madame IZAGUIRRE, Monsieur CAZEAUX, Madame SAINTAGNE, Monsieur RIBETTE, Madame RIBETTE, Monsieur MAINGUY, Madame BLAIZOT, Madame GUILLEVIC, Madame BELLEGO, Madame HÉBERLÉ, Monsieur BENGON, Madame CHAUDRÉ, Madame LE QUER, Monsieur FISCHER, Monsieur GEOURJON, Madame RIPOLL-GHYS, Monsieur JÉHANNO, Madame KAMENSKY, Madame COQUILLON.

**Absents ayant donné pouvoir :** Monsieur VARIOT (procuration à Monsieur PATUREL), Monsieur BALDOS ( procuration à Madame RIPOLL-GHYS).

**Absents :** Monsieur BORGNIC, Monsieur ROBERT, Monsieur DRÉANO, Madame DRÉAN.

**Secrétaires de séance :** Madame LE QUER, Madame CHAUDRÉ.

Conseillers en exercice : 27

---

**D2026-077 APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2026**

Exposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal du Conseil municipal du 02 juillet 2026 adressé le 11 septembre 2026 aux conseillers municipaux.

Il convient, à ce titre, que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, le procès-verbal du Conseil Municipal du 02 juillet 2026 est approuvé à 23 voix pour.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures
**- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**
Le 21 septembre 2026

| | | |
|---|---|---|
| Madame LE QUER | Monsieur PATUREL | Madame CHAUDRÉ |
| La Secrétaire | Le Maire | La Secrétaire |